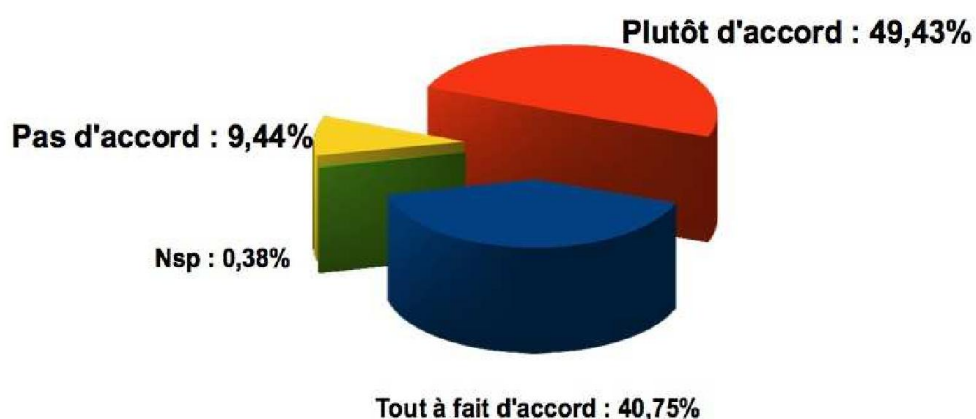




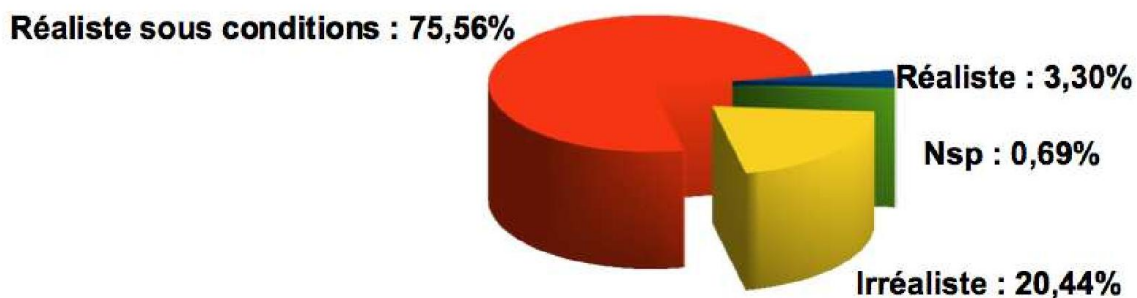
Enquête SNUipp-FSU « Inclusion scolaire : ce qu'en pensent les enseignants. »

9 ans après la loi de 2005, le SNUipp-FSU a voulu savoir comment les enseignants se positionnaient par rapport à l'inclusion des élèves en situation de handicap. Une enquête a été réalisée entre le 1er avril et le 15 mai 2014, et a permis de recueillir l'avis de plus de 5000 professeurs des écoles élémentaires et maternelles. Si la méthode utilisée ne permet pas de prétendre à une exploitation scientifique des résultats, les réponses aux quatre questions obtenues font apparaître des tendances significatives.

La loi de refondation de l'école promeut « une école inclusive pour scolariser les enfants en situation de handicap ». Sur ce principe, êtes-vous :

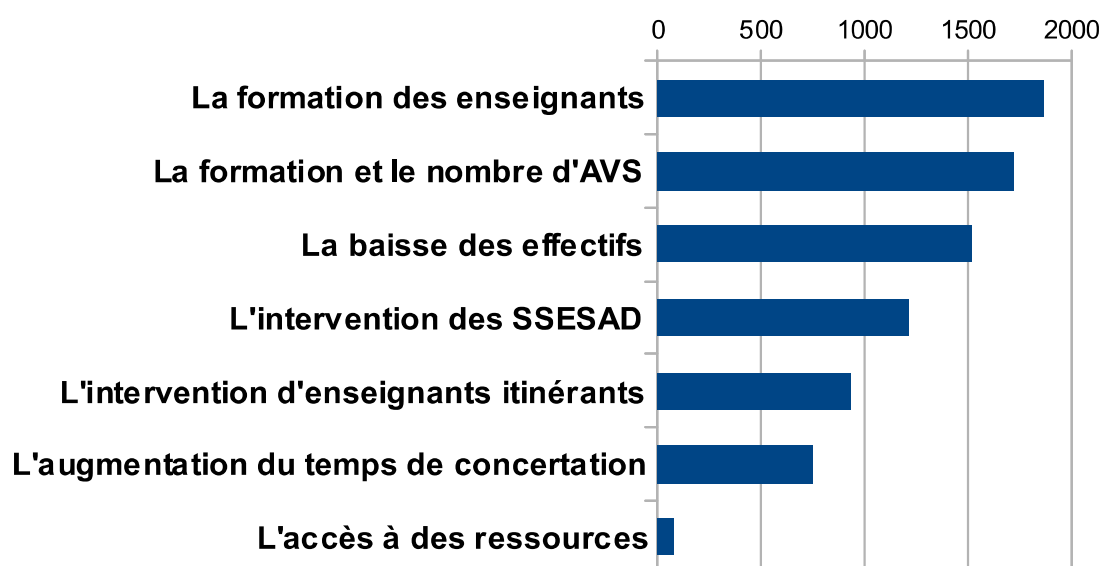


Cet objectif vous semble-t-il, aujourd'hui :

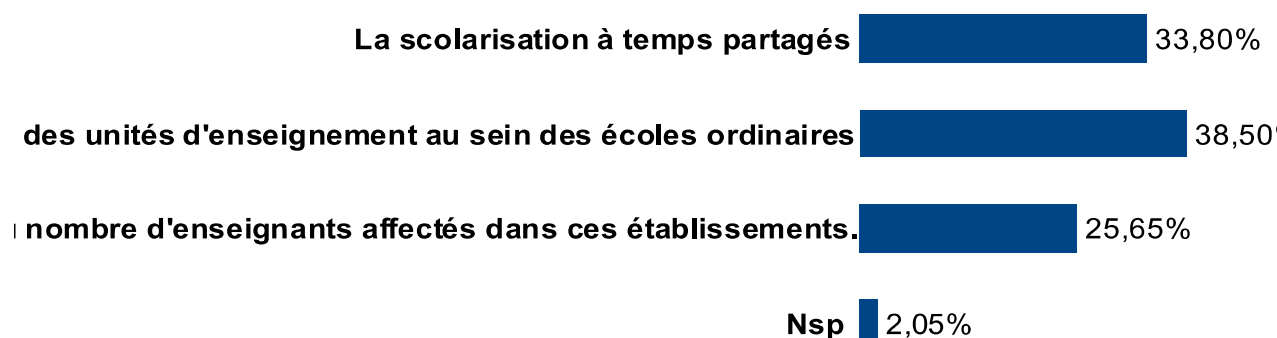


Pour réaliser cet objectif de l'inclusion, quels sont les moyens qui vous paraissent nécessaires ?

(En cumul de réponses placées en rang 1, 2 ou 3)



Aujourd'hui, 20 % des élèves en situations de handicap sont accueillis au sein d'un établissement spécialisé. Pensez-vous que ces établissements doivent évoluer vers:



Si les enseignants sont donc très majoritairement favorables au principe d'une école inclusive, ils restent tout de même plus de 20 % à douter de cette réalisation. C'est un signe qu'il faut prendre en compte, et qui montre combien le système éducatif doit encore progresser. La formation des enseignants est fortement mise en avant par ces derniers comme le premier moyen à mobiliser. C'est bien la preuve que **les enseignants « y croient », mais jugent qu'ils n'y sont pas assez préparés.**

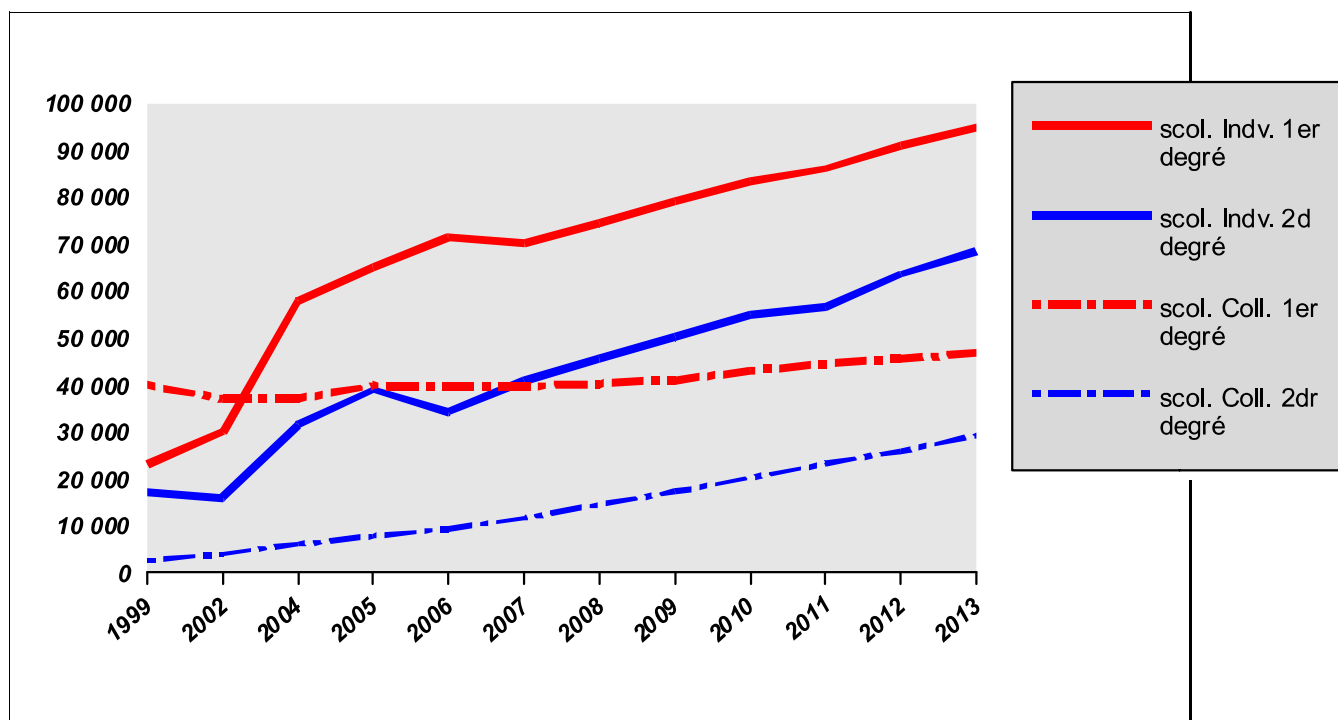


L'inclusion scolaire : quelques données

La scolarisation des élèves en situation de handicap en quelques chiffres

Évolution de la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire (1er et 2nd degrés):

Source : MEN

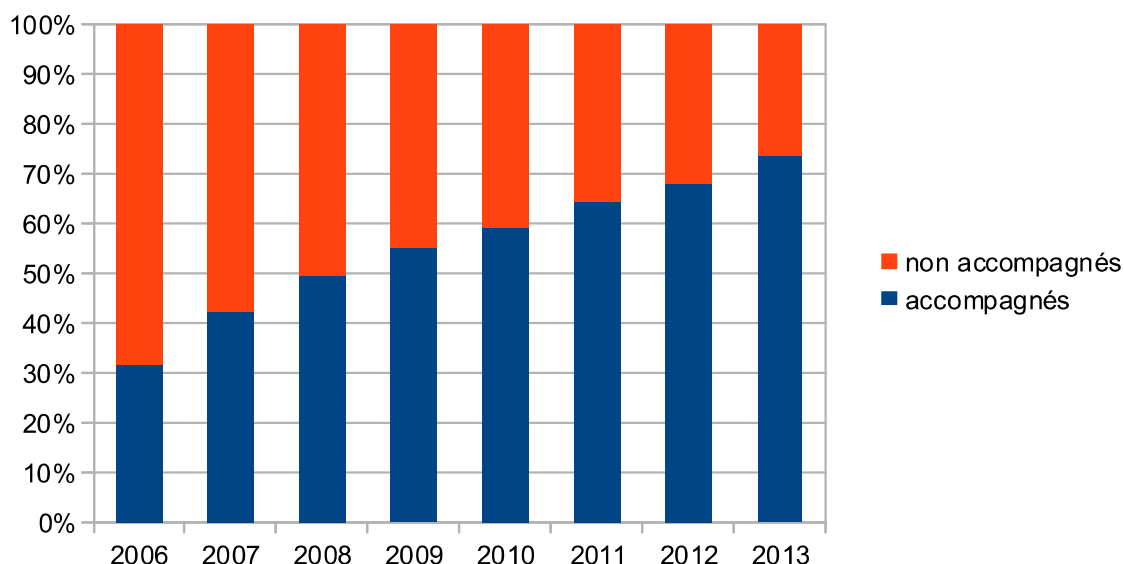


La scolarisation individuelle est réalisée dans les classes ordinaires des écoles, des collèges ou des lycées. **La scolarisation collective** est réalisée dans les dispositifs spécifiques : CLIS (classe pour l'inclusion scolaire) en primaire, ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) dans le second degré.

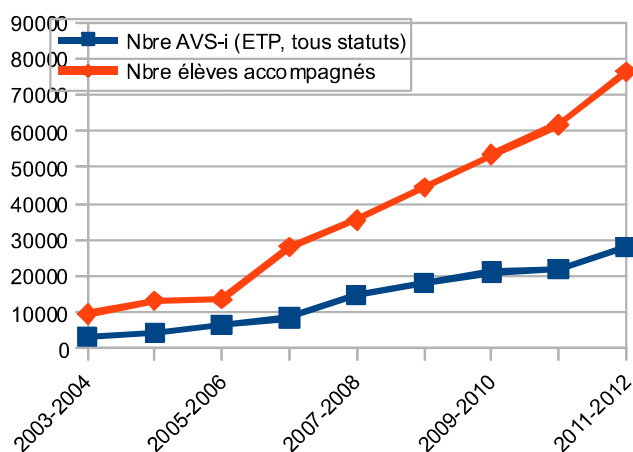
La progression de la scolarisation des élèves en situation de handicap est constante depuis 2005, mais elle est encore plus spectaculaire entre les années 2000 et les années 2005. En effet, les évolutions de la société vis à vis du handicap ont précédé la Loi et l'école n'est pas restée, loin s'en faut, en-dehors de ces évolutions.

Évolution de l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire (AVS) individuel ou « mutualisé »

1er degré – Source : MEN



évolution comparée Nb AVS-i / NB élèves accompagnés



Aujourd'hui, **plus de 73 % des élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré bénéficient d'un AVS**. Cependant, ces derniers ne les accompagnent que sur une partie de la scolarité, leur nombre n'ayant pas augmenté dans les mêmes proportions que celles des élèves scolarisés.

Scolarisation en établissements spécialisés :

Les établissements spécialisés regroupent les établissements et services médico-sociaux (ESMS) du type IME, ITEP... et les hôpitaux.

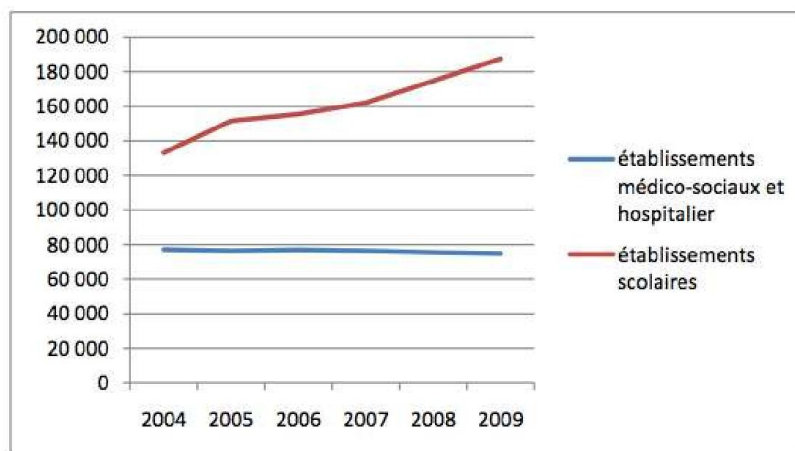
L'Education nationale ne gère pas ces établissements mais les enseignants qui y travaillent, au sein des unités d'enseignement, dépendent de ce ministère.

Nombre d'élèves scolarisés en 2012 :

1er degré	ESMS : 61 111	Hôpital : 5511
2nd degré	ESMS : 7187	Hôpital : 2309

Evolution comparée du nombre d'enfants scolarisés à l'école ordinaire et en ESMS (Rapport Paul Blanc - 2011)

Graphique 1 : Évolution du nombre d'enfants handicapés scolarisés en établissements scolaires et en milieu spécialisé



Source : Mission

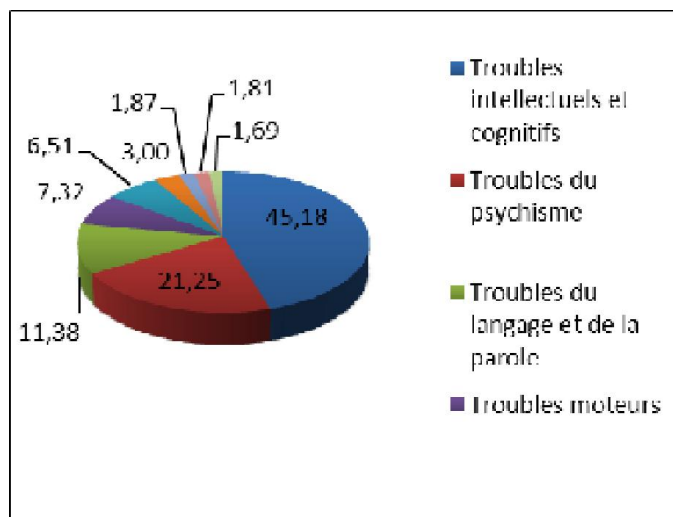
Près de 70 000 enfants sont scolarisés au sein d'un établissement ou service médico-social. Ce nombre est relativement stable depuis plusieurs années. La reconnaissance par la loi de 2005 de nouvelles catégories de handicap est la raison essentielle permettant d'expliquer l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire.

Auparavant, ces élèves pouvaient être considérés comme « en difficulté », parfois scolarisés dans des dispositifs particuliers (classes de perfectionnement puis classes d'adaptation) mais certains pouvaient également ne pas être scolarisés du tout, pris en charge dans les hôpitaux de jours, ou restant à la charge des parents.

Typologie des différents troubles des élèves scolarisés dans les classes ordinaires, CLIS, ou ULIS

Dans le premier degré – 2012

Troubles intellectuels et cognitifs :	61679
Troubles du psychisme :	29009
Troubles du langage et de la parole :	15533
Troubles moteurs :	9989
Troubles associés (polyhandicap) :	8887
Troubles auditifs :	4093
Autres troubles :	2557
Troubles visuels :	2468
Troubles viscéraux :	2306



Dans le second degré – 2012

Troubles du langage et de la parole :	16251
Troubles intellectuels et cognitifs :	14570
Troubles du psychisme :	13169
Troubles moteurs :	8882
Troubles auditifs :	2880
Troubles associés (polyhandicap) :	2688
Troubles visuels :	2127
Autres troubles :	1259

